

FRANCHE COMTE

Bulletin N° 11 – Semaine 24 – 3 pages

Stades

Dans la majorité des situations, la floraison est en cours (début à fin floraison). Dans les parcelles les plus précoces, le stade baies 2 à 3 mm est atteint alors que dans les secteurs tardifs, on dénombre en moyenne 11 à 12 feuilles étalées.



Stade fin floraison

	Stades Moyens	Parcelles les plus tardives	Parcelles les plus précoces	Champlitte Chardonnay	Charcenne
Chardonnay/Poulsard	Fin floraison	11-12 feuilles étalées	Baies 2-3 mm	Début Floraison	Début Floraison à pleine floraison
Pinot	Début Floraison		Pleine floraison		Début floraison
Savagnin/Trousseau	1ères fleurs				

Pluies du 04 au 10 juin (stations Interval, pluviomètres et Météo France) :

	cumul du 5 et 10/06
Maynal	38 mm
Orbagna (int)	50 mm
Montmorot	73,9 mm
L'Etoile (int)	59,5 mm
Le Vernois (int)	70,5 mm
Pupillin (int)	58,5 mm
Arbois	53,4 mm
Les Arsures (int)	59 mm
Champlitte (pluvio)	23 mm

Prévisions du 13 au 20 juin

Malgré quelques éclaircies annoncées pour jeudi et vendredi, le temps reste incertain. Les températures remontent progressivement d'ici fin de semaine pour atteindre des valeurs proches de la normale (25-26°C).

Source Météo France

Mildiou

Situation au 11 juin

Feuilles : une nouvelle sortie de taches très discrète issue des contaminations des 02-03 juin a été constatée dans les secteurs Centre et Nord du vignoble jurassien sur certaines parcelles. Les symptômes correspondants seront plus visibles dans les prochains jours. Aucune nouvelle sortie à ce jour en Haute Saône et Sud Revermont.

Grappes : les symptômes liés aux contaminations des 19 au 22 mai se sont extériorisés dans le courant de la semaine dernière. Sur l'ensemble du réseau (18 parcelles), leur présence est identifiée dans 36% des situations, essentiellement dans les vignobles des secteurs Centre et Nord. La fréquence peut atteindre 10 grappes attaquées sur 100 que dans 17% des cas.

Dans le vignoble de Haute Saône, la fréquence sur grappes ne dépasse pas 2%.

Sur feuilles comme sur grappes, la situation va sans doute évoluer dans la semaine à venir car des cycles sont en cours. En effet, outre les contaminations des 02-03 juin évoquées précédemment, les pluies des 07 et 10 juin ont provoqué de nouvelles infections.

Etant donné l'enchaînement des pluies, il convient d'effectuer régulièrement un contrôle de l'état sanitaire des parcelles.



Grappe en crosse, sporulation : rot-gris

Evaluation du Risque

Compte tenu de la présence de la maladie dans les différents secteurs, du stade actuel de la vigne et de l'annonce du maintien d'un temps perturbé dans les prochains jours, le risque mildiou peut être qualifié d'élevé à très élevé dans les secteurs Centre et Nord du vignoble jurassien et de moyen dans le Sud Revermont et vignobles de Haute-Saône.

Dans ces conditions, la plus grande attention doit être portée à la gestion de cette maladie.

Oïdium

Des comptages effectués sur le réseau BSV, révèlent une évolution de la situation sur le feuillage. En effet, si 52% des cas sont indemnes d'oïdium, la maladie est décelée dans 48% des parcelles. Cependant, la fréquence ne dépasse pas 5 feuilles attaquées sur 100. Hors réseau, une parcelle de Chardonnay sensible à l'oïdium atteint 20% de feuilles attaquées. Des symptômes sur inflorescences sont également notés.

Toutes les parcelles du réseau sont maintenant entrées dans la période de grande sensibilité des grappes à l'oïdium.

Black-rot

Depuis la semaine dernière, la situation a évolué avec une nouvelle sortie de taches observée sur tout le vignoble. Une parcelle très sensible atteint 86% de ceps touchés. La majorité des parcelles est maintenant dans une période de grande sensibilité vis à vis de cette maladie.

Ce champignon doit être pris en compte en priorité dans les secteurs historiques mais aussi dans les parcelles où des symptômes sur feuilles sont observés.



Tache de black-rot sur feuille avec pycnides

Botrytis

Le stade A (chute des capuchons floraux à baies de 2-3 mm) est atteint dans les parcelles les plus précoces.

Vers de Grappe

D'après les comptages effectués hier sur le réseau BSV (18 parcelles), 70% des parcelles présentent moins de 10 glomérules pour 100 grappes. La valeur maximale est de 20%. Ces valeurs restent inférieures au seuil d'intervention fixé à 50-60 glomérules pour 100 inflorescences.

Dans les situations précoces, le début du vol de 2^{ème} génération pourrait avoir lieu dès la fin de cette semaine.

Cicadelle Flavescence Dorée

Rappel de la stratégie de lutte obligatoire :

En parcelles de vigne-mères de greffons et de porte-greffes : une première intervention dirigée contre la cicadelle de la Flavescence dorée doit être appliquée sur la période s'étalant du 15 au 20 juin. Deux autres traitements seront nécessaires, les dates seront précisées le moment venu.

PROCHAIN BSV : mardi 19 juin

Pour plus d'informations sur les maladies et ravageurs, nous vous invitons à vous reporter au guide de la viticulture durable de Bourgogne accessible sur :

<http://www.sl.chambagri.fr/votre-vignoble-et-votre-vin/95-guide-technique-viticulture-durable-de-bourgogne>

ou directement : <http://fr.calameo.com/read/0002002449e2bd5ddc468>



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté et rédigé par la Société de Viticulture du Jura en collaboration avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or et le SRAL Bourgogne, à partir des observations réalisées par : Société de Viticulture du Jura – Coopérative Terre Comtoise – Interval – Vignoble Guillaume – Domaine Les coteaux de Champlitte

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAFC dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.